

Faculté de droit

M1 Droit des assurances Année universitaire 2024/2025

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 12 septembre 2024 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable au titre de l'année universitaire 2024-2025.

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PREMIERE ANNEE DE MASTER DE DROIT DES ASSURANCES Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Droit de la Construction (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit de la Construction (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Régimes Matrimoniaux (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Sûretés (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou écrit 1h30 (sans TD)
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit de la preuve et de la prescription (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TD optionnel : Un TD parmi :			
Droit International Privé (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Régimes Matrimoniaux (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Sûretés (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
(cours commun à la série 1)			
Droit Pénal Spécial (cours)	30 H	3	Oral
Copropriété (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Histoire de la Justice	30 H	3	Ecrit 1h30
Histoire du Droit Privé	30 H	3	Ecrit 1h30
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	3	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 2			
Successions (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Successions (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Procédures Civiles d'Exécution (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit du Crédit et Surendettement (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit du Crédit et Surendettement (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Acteurs de l'Assurance (cours)	20 H	3	Oral
Contrats d'Assurance	30 H	3	Ecrit 1h30
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
(cours commun à la série 1)			
Cours magistraux optionnels : Deux cours parmi :			
Procédure Pénale Européenne et Internationale (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Gestion Locative Immobilière (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Fiscalité du Patrimoine (cours)	30 H	3	Oral ou écrit
Libéralités (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	3	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 2	245 H	30	